

RÉSERVATIONS 2027

Centres de loisirs, stages sportifs petites vacances et été

Saran
{ Ensemble, vivons notre ville ! }

INSCRIPTION	Démarche administrative **OBLIGATOIRE** 1 fois dans l'année pour pouvoir ensuite procéder aux réservations des activités municipales
RÉSERVATION - ANNULATION	Une fois l'inscription effectuée, réservations **OBLIGATOIRES** aux activités souhaitées en tenant compte des délais impartis (voir ci dessous). L'annulation doit respecter les mêmes délais , sauf pour la restauration (voir tableau).
FACTURATION	Établie selon les réservations et fréquentation **En cas de réservation sans fréquentation, la période est facturée *(sauf justificatifs définis dans le réglement unique)*. En cas de présence sans réservation, une majoration tarifaire de 50% est appliquée.**

Ces démarches sont à effectuer depuis **votre espace famille** (accessible sur le site internet de la ville) ou auprès **du service accueil de la Mairie** (guichet unique).
Retrouvez l'ensemble des modalités d'accès aux services scolaires, périscolaires, extrascolaires et de restauration dans le nouveau règlement unique disponible auprès de votre mairie, sur saran.fr et sur l'espace famille.

DÉLAIS DE RÉSERVATION

Tout enfant dont la réservation n'est pas effectuée ne pourra être accueilli.

STRUCTURE D'ACCUEIL	RÉSERVATION AVANT LE JOUR ET/OU LA PÉRIODE SOUHAITÉE
CENTRES DE LOISIRS Mercredi	> **3 SEMAINES** avant le mercredi souhaité
CENTRES DE LOISIRS Vacances scolaires	> **3 SEMAINES** avant le 1er jour de la période souhaitée **(période = ensemble du séjour)**
VACANCES SCOLAIRES Stages sportifs	> **3 SEMAINES** avant le 1er jour de la période souhaitée **(période = 1 semaine de stage)**
PÉRISCOLAIRE Matin et soir	> **7 JOURS** avant le jour souhaité
RESTAURATION Midi	> **3 SEMAINES** avant le jour souhaité (Annulation possible jusqu'a 7 jours avant le repas réservé)

Attention: les vacances d'été correspondent à 2 périodes distinctes (se référer aux tableaux)

Les accueils (centres) de loisirs :

Marcel Pagnol 3/4 ans et 6/8 ans *(les 8 ans à l'école du Bourg- le mercredi uniquement)*, les Parrières 5 ans *(mercredi et vacances- hors Noël)* et Base de la Caillerette (9/14 ans)
Accueil à la 1/2 journée uniquement possible le mercredi

Pour les mercredis

Période concernée	Période de fonctionnement Centres de loisirs	Date limite de réservation et d'annulation en Mairie 3 semaines « glissantes » par rapport au mercredi souhaité
Noël 2026-Février 2027	Du mercredi 06/01 au mercredi 17/02/27	**Exemple : pour le mercredi 06/01- date limite le 16/12/26**
Février à Printemps 2027	Du mercredi 10/03 au mercredi 14/04/27	**Exemple : pour le mercredi 10/03- date limite le 17/02/27**
Printemps à l'Été 2027	Du mercredi 05/05 au mercredi 30/06/27	**Exemple : pour le mercredi 05/05- date limite le 14/04/27**
Rentrée à Toussaint 2027	Du mercredi 08/09 au mercredi 20/10/27	**Exemple : pour le mercredi 08/09- date limite le 18/08/27**
Toussaint à Noël 2027	Du mercredi 10/11 au mercredi 15/12/27	**Exemple : pour le mercredi 4/11- date limite le 20/10/27**
Noël 2027-Février 2028	**Du mercredi 05/01 au dernier mercredi avant les vacances hiver 2028**	**Exemple : pour le mercredi 05/01/28- date limite le 15/12/27**

Pour les vacances scolaires

Période concernée	**Période de fonctionnement des Centres de loisirs**	Date limite de réservation et d'annulation en Mairie 3 semaines avant le 1er jour de la période souhaitée
Noël 2026 fermeture le 25/12/26 et le 01/01/27	Du lundi 21/12 au vendredi 31/12/26	**28/11/26**
Février 2027	Du lundi 22/02 au vendredi 05/03/27	**30/01/27**
Printemps 2027	Du lundi 19/04 au vendredi 30/04/27	**27/03/27**
Juillet 2027 fermeture le 14/07/27	Du lundi 05/07 au vendredi 30/07/27	**12/06/27**
Août 2027	Du lundi 02/08 au mardi 31/08/27	**09/07/27**
Toussaint 2027 fermeture le 01/11/27	Du lundi 25/10 au vendredi 05/11/27	**02/10/27**
Noël 2027	Du lundi 20/12 au vendredi 31/12/27	**27/11/27**

Les stages sportifs 7/11 ans (du CP à la 5ème) : durant les petites vacances scolaires (sauf Noël)

Période concernée	Période de fonctionnement des stages sportifs	Date limite de réservation et d'annulation en Mairie 3 semaines avant le 1er jour de la période souhaitée
Stages sportifs Février 2027	Du lundi 22/02 au vendredi 26/02/27	**30/01/27**
	Du lundi 01/03 au vendredi 05/03/27	**06/02/27**
Stages sportifs Printemps 2027	Du lundi 19/04 au vendredi 23/04/27	**27/03/27**
	Du lundi 26/04 au vendredi 30/04/27	**03/04/27**
Stages sportifs Toussaint 2027 fermeture le 01/11/27	Du lundi 25/10 au vendredi 29/10/27	**02/10/27**
	Du mardi 02/11 au vendredi 05/11/27	**02/10/27**



Les stages sportifs été 8/16 ans : durant les vacances d'été

Inscription à la semaine et réservation obligatoire 3 semaines avant la période choisie (1 période = 1 semaine) puis ensuite selon les places disponibles.

Période concernée	Période de fonctionnement Stages sportifs d'été	Date limite de réservation et d'annulation en Mairie 3 semaines « glissantes » par rapport à la semaine souhaitée
Été (fermeture le 14/7)	Du lundi 5/7 au mardi 31/8/27	**Exemple : pour la semaine du 5 au 9/7/27- date limite le 12/6/27**

INFOS PRATIQUES

Renseignements



Direction de l'Éducation et des Loisirs- DEL
02 38 80 34 18 (34 07)
Pôle enfance-périscolaire
02 38 80 34 10
Pôle sportif
02 38 80 34 05

Espace Famille

